

—  
**Etre  
heureux,  
c'est bon  
pour  
la santé**

*Découvrez nos solutions **Santé & Prévoyance**  
dédiées à la **CCN B.E.T***

IDCC 1486 : Bureaux d'Études Techniques  
cabinets d'ingénieurs-conseils, sociétés de conseil

# Esprit' **B.E.T**



## ÊTRE À L'ÉCOUTE, C'EST PROPOSER UNE SOLUTION SANTÉ ET PRÉVOYANCE ADAPTÉE

Avec la gamme **Esprit Bureaux d'Études Techniques (B.E.T)**, vous disposez d'offres d'assurances en **santé** et en **prévoyance** conçues spécifiquement pour répondre aux besoins de tous les métiers du secteur.

### Ces solutions dédiées permettent :

- de garantir un **excellent niveau de couverture** aux salariés,
- de rester **en conformité** avec les exigences conventionnelles du secteur,
- d'avoir une vue unique et globale de la **gestion des risques santé et prévoyance**.

Gestion  
GFP

### Esprit'**Santé**

### Esprit'**Prévoyance**

#### Deux offres conformes aux exigences de la branche B.E.T

**3 formules au choix** pour l'entreprise (la F1 correspond au minimum conventionnel).

Des prestations améliorées en **allocation maternité** ou **adoption** et en **optique** dès la formule de base.

Un **commissionnement attractif** avec 3 paliers et un taux unique pour le **Renfort Hospitalisation Non Responsable**.

Une grande palette de **services associés** : assistance santé, rapatriement, protection juridique médicale, téléconsultation, réseaux de santé Itelis, actions de prévention...

**2 formules** dont **1 formule conventionnelle** pour la catégorie non-cadres et **1 formule enrichie** pour la catégorie cadres.

**Des garanties supplémentaires** pour les cadres : **garantie décès accidentel** incluse, **allocation obsèques**, majoration du capital décès de **75%** par enfant à charge, **doublement de la rente** éducation.

**Des taux de cotisations** ciblés par tranche d'âge et une réglette de commissionnement par catégorie.

Des services RH de **prévention** à la carte (santé visuelle, maladie cardiovasculaire, addictions, problèmes du sommeil..).

Un « espace entreprise » commun pour les 2 offres



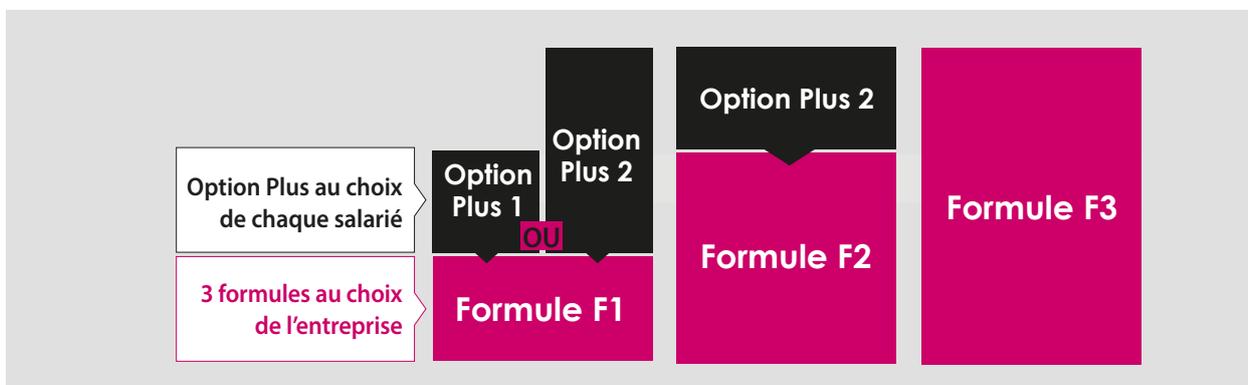
## ESPRIT'SANTÉ B.E.T : UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ ADAPTÉE AUX BESOINS DE TOUS LES MÉTIERS DU SECTEUR.

### L'entreprise :

- choisit le socle collectif et obligatoire parmi l'une de nos **3 formules de garanties**,
- couvre **obligatoirement le salarié et ses enfants à charge**,
- peut choisir de couvrir à titre obligatoire le conjoint du salarié avec l'**Option Extension Conjoint**. Elle couvre alors obligatoirement les conjoints de tous les salariés de l'entreprise. Dans ce cadre, l'entreprise participe au financement de la couverture du conjoint a minima à hauteur de 50%,
- souscrit le contrat collectif à adhésion facultative « **Renfort Hospitalisation Non Responsable** ».

Le contrat collectif et obligatoire est **responsable**. Il permet de bénéficier des **avantages fiscaux et sociaux** associés et d'une taxe d'assurance réduite.

**Montage juridique** : 2 contrats à signer, l'entreprise signe un contrat collectif à adhésion obligatoire pour le socle et un contrat collectif à adhésion facultative.



### Le salarié peut choisir :

- L'**Option Plus** : en complément de sa couverture collective, le salarié qui le souhaite peut **souscrire individuellement une Option Plus** complémentaire afin d'améliorer ses remboursements. L'Option Plus permet au salarié d'accéder à un **niveau supérieur de garanties**. La cotisation de cette option est à la charge du salarié.
- L'**Option Extension Conjoint** (si non souscrite par l'entreprise) : permet **d'étendre la garantie au conjoint** du salarié. Elle est au choix de chaque collaborateur. Sa cotisation est à la charge du salarié.
- Le **Renfort Hospitalisation Non Responsable** : est un renfort destiné à compléter la garantie hospitalisation praticien non adhérent aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée du contrat collectif et obligatoire. Le renfort intervient en complément du contrat collectif et obligatoire **Esprit Santé B.E.T**. Son adhésion est facultative et individuelle. La cotisation du Renfort est à la charge exclusive du salarié.

## ESPRIT'PREVOYANCE B.E.T : UNE OFFRE COMBINANT UNE FORMULE CONVENTIONNELLE NON-CADRES ET UNE FORMULE ENRICHIE SPÉCIALE CADRES

Une offre pour les catégories de plus de 5 salariés et un salaire inférieur à 3 PASS :

**Formule CADRES :** un niveau de couverture élevé sur les postes conventionnels et des garanties supplémentaires pour répondre aux besoins de la catégorie cadres :

- une **allocation obsèques** salarié égale à 150% du PMSS,
- la **majoration de 75%** du capital par enfant,
- une **garantie décès accidentel** dont le montant est égal aux capitaux décès PTIA,
- un **doublage de la rente éducation** si orphelin des 2 parents,
- une **franchise de 60 jours** au lieu des 90 Jours prévus par la CCN.

**Formule NON CADRES :** une formule simple avec des garanties conventionnelles

- un niveau de couverture répondant aux garanties conventionnelles,
- un **doublage de la rente éducation** en cas de décès des deux parents,
- une **majoration de la rente invalidité** 1<sup>ère</sup> catégorie.

Formule  
NON  
CADRES

Capital décès ou PTIA
Rente Education
+ Doublage de la rente
Incapacité
Invalidité

Formule  
CADRES

Capital décès ou PTIA
+ Allocation Obsèques
+ Double effet
+ Majoration par enfant
+ Décès accidentel
Rente Education
+ Doublage de la rente
Incapacité
Invalidité

Garanties prévues par la CCN.

+ Garanties non prévues par la CCN et proposées par la mutuelle.

### Les taux de cotisations ciblés par tranches d'âges

Catégorie bénéficiaire	AGE	T1*	T2*
CADRES	37 ans et moins	1,50%	1,50%
	Entre 38 et 40 ans	1,77%	1,85%
	Entre 41 et 45 ans	1,98%	2,41%
	46 ans et plus	2,29%	2,72%
NON-CADRES	37 ans et moins	0,74%	1,13%
	Entre 38 et 40 ans	1,04%	1,04%
	Entre 41 et 45 ans	1,67%	1,67%
	46 ans et plus	2,01%	2,01%

T1 = Tranche de salaire limitée au plafond de la Sécurité sociale. T2 = Tranche de salaire comprise entre 2 et 8 fois le plafond de la Sécurité sociale.

\* en % du salaire. Tarifs exprimés avec 5% de commission.

## DÉVELOPPEZ VOTRE ACTIVITÉ AVEC NOS OFFRES CONFORMES AUX EXIGENCES CONVENTIONNELLES DE LA BRANCHE B.E.T

Présente depuis plus de 90 ans sur le marché mutualiste, Mutuelle Mieux-Etre met à votre disposition une palette d'outils pour vous accompagner dans le développement de votre portefeuille.



### Des offres de prévention à destination de vos clients

Selon les besoins de vos clients, nous proposons des prestations à la carte (santé visuelle, sommeil, maladies cardiovasculaires...).



### Une équipe à votre écoute

Nous vous alertons sur les différentes mises à jour des CCN et nous nous chargeons de la mise en conformité de vos affaires en portefeuille.

## Pour vous accompagner

### Un expert du courtage à votre service

Au quotidien, un conseiller dédié au courtage dans votre région vous accompagne.



### Un extranet dédié

Pour tarifer vos affaires, éditer vos documents, gérer votre portefeuille.



## CHOISISSEZ VOTRE TAUX DE COMMISSION POUR CHACUN DES DEUX PRODUITS

### Esprit **Santé**

Contrat  
SOCLE

5%

10%

15%

Contrat  
RENFORT

5%

### Esprit **Prévoyance**

CADRES

5%

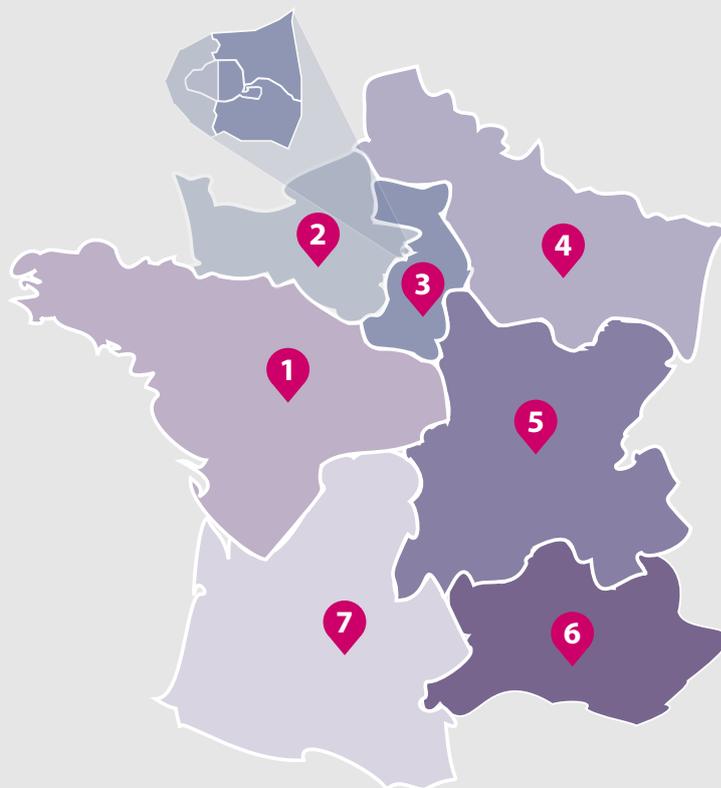
10%

15%

NON  
CADRES

5%

## UNE ÉQUIPE À VOTRE SERVICE POUR BOOSTER VOTRE COMPÉTITIVITÉ



### VOUS POUVEZ EFFECTUER TOUTES VOS DEMANDES

#### par téléphone

- |   |  |
|---|--|
| <b>1</b> Région Centre et Bretagne<br><b>02 51 89 14 42</b>   | <b>5</b> Région Grand Est<br><b>04 37 69 76 81</b> |
| <b>2</b> Région Paris et grand Ouest<br><b>01 44 93 13 94</b> | <b>6</b> Région Sud-Est<br><b>04 91 16 51 27</b>   |
| <b>3</b> Région Paris Est<br><b>01 44 93 13 55</b>            | <b>7</b> Région Sud-Ouest<br><b>05 34 31 32 37</b> |
| <b>4</b> Région Nord<br><b>03 20 65 92 03</b>                 |  |

#### par email

[courtage@mieux-etre.fr](mailto:courtage@mieux-etre.fr)

#### sur notre site

[www.courtage-mieuxetre.com](http://www.courtage-mieuxetre.com)